



Avertissement



MAÏS SUCRÉ

No 07 – 4 août 2011

EN BREF :

Pyrale du maïs – race bivoltine – 2^e génération

- Les captures se poursuivent.
- Dates de traitements pour les localités ayant un historique d'infestations par la pyrale bivoltine (2^e génération) dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Chrysomèle des racines du maïs et pucerons

- Surveillez vos champs.

PYRALE DU MAÏS – RACE BIVOLTINE – 2^e GÉNÉRATION

État de la situation

Les captures de papillons se poursuivent dans plusieurs régions et elles ont débuté dans la région de la Capitale-Nationale. Ces captures, en plus du cumul des degrés-jours de croissance, nous permettent de proposer des dates de traitements pour les localités ayant un historique d'infestation par la 2^e génération de la race bivoltine dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Stratégie d'intervention

Prévention : afin de minimiser les risques d'attaque par les larves de la 2^e génération de la race bivoltine de la pyrale du maïs, il est fortement recommandé de détruire et d'enfouir le plus tôt possible les champs de maïs sucré hâtif déjà récoltés.

Dates et fréquence des traitements contre la pyrale bivoltine

Les dates des traitements sont déterminées à partir du moment où l'on observe les premiers papillons dans les pièges à phéromone et le début de la ponte. Le nombre de traitements dépend du degré de répression désiré et du moment de la récolte. **Le dépistage des champs et l'historique des infestations par la pyrale bivoltine devraient être pris en compte pour décider d'intervenir ou non.**

Les dates de traitements suggérées dans les derniers avisements n'ont pas changé :

- Basses-Laurentides, Lanaudière, Laval et Montérégie (début de la ponte : autour du 1^{er} août 2011). Veuillez vous référer à l'avertissement **No 06** du 28 juillet 2011 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06mai11.pdf).



- Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie et Outaouais (début de la ponte : autour du 4 août 2011). Veuillez vous référer à l'avertissement No 06 du 28 juillet 2011 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06mai11.pdf).
- Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (date du début de la ponte (prévision) : autour du 11 août).

Nombre et dates des traitements selon la stratégie d'intervention choisie
– Stratégie à 3 traitements : 16, 23 et 30 août
– Stratégie à 2 traitements : 21 et 28 août
– Stratégie à 1 traitement : 26 août

Ces dates sont des prévisions. Elles peuvent varier de quelques jours selon les conditions climatiques. Surveillez les prochains avertissements pour vérifier si des changements sont suggérés.

PYRALE DU MAÏS – DÉPISTAGE, STRATÉGIE D'INTERVENTION ET MÉTHODES DE LUTTE

Le dépistage permet d'évaluer l'état d'infestation d'un champ et de déterminer si un traitement insecticide contre la pyrale du maïs est nécessaire. L'observation de masses d'œufs sous les feuilles permet de suivre et de mesurer le taux de parasitisme par les trichogrammes, s'il y a lieu. Les masses d'œufs complètement noircies sont parasitées par les trichogrammes. Pour plus d'information sur le dépistage, consultez le bulletin d'information No 04 du 9 juin 2005 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf) intitulé « Une méthode rapide pour dépister la pyrale du maïs : l'échantillonnage séquentiel ». Il est important de cibler les traitements insecticides contre les jeunes larves de la pyrale au moment où elles se nourrissent sur le feuillage du maïs. Lorsqu'elles sont plus développées, les larves cherchent à pénétrer à l'intérieur des plants et ne sont donc plus vulnérables aux insecticides. Il est donc important de débiter les traitements quelques jours après les premières pontes. Les champs qui sont particulièrement à surveiller, et à protéger s'il y a lieu, sont les champs de maïs qui auront atteint ou dépassé le stade 6 feuilles durant la ponte de la pyrale.

Dans le Nord-est américain, les premières interventions contre la pyrale débutent au stade d'émergence de la panicule. L'agronome et entomologiste Josée Boisclair, chercheure à l'IRDA, a mené un essai pour comparer différentes stratégies de début des traitements selon les stades du maïs sucré. Pour plus de détails sur cet essai, consultez le www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/pyralemais.pdf. Les résultats indiquent qu'il est envisageable de débiter les traitements au stade d'apparition des panicules dans le maïs sucré de mi-saison sans augmenter les dommages aux épis. Le succès de cette stratégie dépend d'un suivi serré au champ et d'une intervention sans délai au moment prescrit. Dans le cas du maïs sucré tardif, les résultats sont moins concluants : le taux d'épis endommagés était plus élevé pour le début des pulvérisations au stade d'émergence des panicules comparativement au début des interventions au stade 8 à 10 feuilles.

Pour connaître les insecticides homologués dans la culture du maïs sucré, vous pouvez consulter le bulletin d'information No 04 du 6 juin 2011 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai11.pdf).

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements chimiques conventionnels. En effet, les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de la pyrale, contrairement aux traitements chimiques, qui eux, sont dirigés contre les larves de la pyrale. Les trichocartes doivent donc être installées avant le début de la ponte de la pyrale, dans les champs qui ont atteint ou dépassé le stade 4 à 6 feuilles.



TABLEAU SYNTHÈSE DES STRATÉGIES DE TRAITEMENT POUR LES DEUX RACES DE LA PYRALE DU MAÏS SELON LA RÉGION

Région	Semaine du						
	18 juillet	25 juillet	1 ^{er} août	8 août	15 août	22 août	29 août
Montréal, Laval, Lanaudière, Basses-Laurentides	Les larves de la pyrale univoltine sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		<i>Dépister les champs menacés.</i>	Les larves de la pyrale bivoltine (2 ^e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.			
Outaouais, Mauricie, Centre-du-Québec, Estrie	Les larves de la pyrale univoltine sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		<i>Dépister les champs menacés.</i>	Les larves de la pyrale bivoltine (2 ^e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.			
Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches	Les larves de la pyrale univoltine sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.			<i>Dépister les champs menacés.</i>	Les larves de la pyrale bivoltine (2 ^e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Les larves de la pyrale univoltine sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.			<i>Dépister les champs menacés.</i>			
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie	Les larves de la pyrale univoltine sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.				<i>Dépister les champs menacés.</i>		

CHRYSOMÈLE DES RACINES DU MAÏS

État de la situation

À cette période de l'été, des adultes de la chrysomèle des racines du maïs migrent des champs de maïs-grain, où les soies ne sont plus attirantes, vers les champs de maïs sucré tardif aux soies plus fraîches. En se nourrissant des soies des épis de maïs, ces insectes nuisent à la pollinisation. Ils peuvent parfois se nourrir de grains et endommager le bout des épis.

Il existe deux espèces de chrysomèle des racines du maïs : la chrysomèle du Nord (de couleur verte) et la chrysomèle de l'Ouest (de couleur jaune avec des bandes noires; ne pas confondre avec la chrysomèle rayée du concombre). Pour consulter des images de la chrysomèle des racines du maïs du Nord, vous pouvez vous référer à la banque d'images suivante : www.agrireseau.qc.ca/references/21/banqueimages/html/WebInsecte/Mais_sucré/Album22.html. Pour plus de détails sur les deux espèces de chrysomèle des racines du maïs, vous pouvez consulter le site Internet suivant : www.omafra.gov.on.ca/IPM/french/sweet-corn/insects/corn-rootworm.html#advanced.

Stratégie d'intervention

Surveillez vos champs pour déceler la présence de chrysomèles des racines du maïs. Si l'insecte est en grand nombre dans vos champs qui sont près du stade de la pollinisation et que vous devez traiter contre la pyrale, privilégiez le SEVIN XLR PLUS. Cet insecticide est homologué dans le maïs sucré contre la chrysomèle des racines du maïs (stade adulte) et la pyrale du maïs.



PUCERONS

Certains collaborateurs rapportent la présence de pucerons dans les champs de maïs sucré. Actuellement, les niveaux d'infestations sont trop faibles pour justifier des traitements spécifiques contre cet insecte. Visitez vos champs et dépistez la présence de pucerons.

Les recommandations d'intervention contre les pucerons dans le maïs sucré varient. En Ontario, il n'est pas jugé nécessaire d'intervenir spécifiquement contre les pucerons avant que le maïs sucré n'ait atteint le stade des soies. À partir de ce stade, des interventions sont recommandées si 10 % des épis comptent 20 pucerons et plus par épi. Dans l'État de New York, en se basant sur un échantillonnage de 100 plants, il est recommandé d'intervenir lorsque 50 % des plants comptent 50 pucerons et plus par croix.

Il est important de souligner que **l'application répétée d'insecticides** de la famille des pyréthrinoïdes (SILENCER, RIPCORD, MATADOR, UP-CYDE, DECIS et POUNCE) contre la pyrale du maïs peut **favoriser une augmentation soudaine de pucerons** en réprimant les ennemis naturels des pucerons.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome, avertisseuse – Maïs sucré
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
460, boulevard Louis-Fréchette, R.C.
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : 819 293-8255, p. 254 – Téléc. : 819 293-8446
Courriel : Brigitte.Duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome, avertisseur – Maïs sucré
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
5195, boulevard des Forges, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : 819 371-6761, p. 4612 – Téléc. : 819 371-6976
Courriel : Pierrot.Ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Maripier Mercier, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 07 – maïs sucré – 4 août 2011

